



RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D00661610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET : 22. Convention entre la Ville de Besançon et le Lycée Tristan Bernard - Participation à la formation "métiers de la sécurité"

Convention entre la Ville de Besançon et le lycée Tristan Bernard Participation à la formation « métiers de la sécurité »

Rapporteur : M. Benoît CYPRIANI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 4	19//10/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de formaliser l'intervention de la police municipale au sein du lycée Tristan Bernard de Besançon. Elle intervient auprès des élèves de Première et de Terminale de la filière « métiers de la sécurité ».

L'objectif de ce partenariat est de faire connaître aux élèves l'ensemble des métiers intervenant dans le domaine de la sécurité. A ce titre, la police municipale intervient pour présenter son organisation, son fonctionnement et ses missions.

Des mises en situations sont également développées pour expliciter les gestes techniques professionnels d'intervention.

La participation de la police municipale est donc double : d'une part sur un volet théorique et juridique, d'autre part sur un volet plus opérationnel.

I. Contexte

Le service de police municipale de Besançon intervient depuis 2019 auprès des élèves de première de la filière « métiers de la sécurité » pour présenter son fonctionnement, son organisation mais également ses missions.

Ces interventions de 3 heures abordent des aspects théoriques et juridiques qui permettent aux élèves de mieux appréhender le métier de policier municipal.

L'intérêt qui a été montré, à la fois par les élèves et leur enseignant, a poussé à ce que ce partenariat se développe. C'est la raison pour laquelle en 2021, 6 agents de police municipale ont mis en scène des scénarii différents pour montrer aux élèves différentes situations comme l'interpellation d'auteurs d'infraction par exemple.

Fort de cette expérience, il a été décidé de faire participer les jeunes dans ces mises en situation et la nécessité de formaliser ce partenariat est devenu nécessaire.

II. Proposition

Il est donc proposé d'établir une convention entre la Ville de Besançon et le Lycée Tristan Bernard permettant de formaliser et valoriser l'intervention des policiers municipaux auprès des élèves de la filière « Métiers de la sécurité » de ce lycée.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et le lycée Tristan Bernard,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.**

Mme Elise AEBISCHER (2), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote

Pour extrait conforme,
Pour La Maire,
Le Premier Adjoint,



Abdel GHEZALI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

13 rue Goya
25000 BESANCON
☎ 03 81 52 00 01
Fax 03 81 51 87 31
ce.0251079m@ac-besancon.fr

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES DE LA FILIÈRE SÉCURITÉ

Classe :	Elèves de 1^o et Terminale Baccalauréat Professionnel Métiers de la Sécurité
Adresse :	LP Tristan Bernard BESANCON

Entre,

**Le Lycée Professionnel Tristan BERNARD
de l'Académie de Besançon
13 rue Goya
25000 BESANÇON**

**Représenté par M.FEUVRIER François
Proviseur**

Et,

**La Ville de Besançon
2 rue Mégevand
25034 BESANON Cedex
Représenté par Mme VIGNOT Anne
Maire**

TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise en œuvre de la formation professionnelle au bénéfice des élèves des sections du Baccalauréat Professionnel « Métiers de la Sécurité »

ARTICLE 2 : Objectif de formation

- Connaissance du métier de policier municipal
- Connaissance des missions et de l'organisation de la police municipale à Besançon
- Etude de situations réelles relatives aux activités du domaine de la Police municipale de Besançon et mise en situation des élèves

ARTICLE 3 : Statut des élèves

Pendant le déroulement de l'action, les élèves sont sous la responsabilité pédagogique du lycée.

ARTICLE 4 : Assurance responsabilité civile

L'organisation prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle peut être engagée.

Le chef d'établissement du lycée Tristan Bernard a contracté auprès de la MAIF une assurance RAQVAM (sociétaire n° 0906176D) couvrant la responsabilité civile des élèves pour les dommages qu'ils pourraient causer pendant cette action professionnelle.

ARTICLE 5 : Dispositions financières

Les activités professionnelles, effectuées à titre pédagogique, sont réalisées à titre gratuit par l'organisation.

ARTICLE 6 : Durée

La présente convention est valable pour une durée de 3 années scolaires à compter de la date de signature de la présente convention.

ARTICLE 7 : Validation

A l'issue de cette semaine d'instruction, le service de police municipale évaluera chaque élève sur les acquis de cette période de formation,

ARTICLE 8 : Prise en charge

Les repas du/des instructeur(s) seront pris en charge par le lycée T. Bernard durant la semaine de formation.

TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les dispositions contractuelles figurant dans cette annexe, déterminées par les contractants concernent :

Adresse où se déroule l'action	Lycée Tristan Bernard
Dates et horaires de l'action	Durée de l'action : 5 jours . Dates à définir chaque scolaire
Noms des formateurs	M.Richard LESPINASSE
Classes concernées	<i>T Bac Pro Métiers de la Sécurité</i>
Effectif	14 ou 15
Noms des élèves	La liste sera transmise au référent de la police municipale chaque année
Tenue des élèves	Les élèves seront en tenue professionnelle.

Fait à
Le.....
La Maire de Besançon,
Anne VIGNOT

Fait à Besançon
Le 26/04/2021
Le Représentant du lycée,
M.FEUVRIER François